

## National Situation Analysis – Senegal

*The overall aim of this report is to provide a brief assessment of the volunteering situation in a given country, from both a legal and practical perspective.*

**Country Name: Senegal**

**Date of Analysis: Juillet 2023**

### 1. Environnement normatif et politique, cadres réglementaires

- **Environnement réglementaire mondial ; Résolutions de l'ONU sur le volontariat et les ODD.**

L'organisation des Nations a adopté plusieurs résolutions et documents qui reconnaissent et encouragent le rôle du volontariat dans la promotion du développement durable et de la paix dans le monde. Une vingtaine de résolutions a été arrêtée par l'Assemblée générale des Nations Unies depuis 1968 ; les dix premières ont permis de mettre en place le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU).

Le 5 décembre a été proclamé la Journée internationale des volontaires (JIV) par la résolution A/RES/40/212 en 1985. La JIV offre l'occasion de célébrer, chaque année au sein des Etats et des communautés bénéficiaires, les efforts consentis par les volontaires et les organisations de volontariat, en favorisant le partage des valeurs altruistes qui le fondent, à travers des activités de promotion.

L'année 2001 a été proclamée Année internationale des volontaires (AIV) par la résolution A/RES/52/17 de 1997. Les objectifs principaux fixés dans le cadre de l'AIV sont la promotion du volontariat et la reconnaissance de son apport au développement, ainsi que la facilitation et la mise en réseau des associations de volontaires.

La résolution A/RES/67/138 de 2012 a été arrêtée pour l'élaboration d'un plan d'action incitant à intégrer le volontariat aux activités axées sur la paix et le développement, pour la décennie à venir et au-delà. Cette résolution encourage la participation des jeunes volontaires dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, reconnaissant ainsi leur contribution positive à la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde.

En 2015, la résolution A/RES/70/129 statue sur l'adoption du plan d'action et reconnaît au volontariat la puissance à contribuer à grande échelle à la mise en œuvre des ODD. Cette résolution reconnaît le rôle du volontariat comme un moyen important de promouvoir le développement durable et appelle les États membres de l'ONU à intégrer le volontariat dans leurs politiques et programmes de développement

Le rôle des volontaires dans l'Agenda 2030 est soutenu par la résolution 73/140. L'Assemblée générale a reconnu à travers cette résolution que les volontaires jouent un rôle central et intersectoriel dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). La résolution engage ainsi les gouvernements à investir dans la mesure de la contribution du volontariat afin d'évaluer le rôle qu'il joue dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Déclaration universelle sur le volontariat adoptée en 2001, bien qu'elle ne soit pas une résolution des Nations Unies, a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU et énonce les principes fondamentaux du volontariat, tels que la valeur du volontariat pour les individus et les communautés, la promotion du volontariat par les gouvernements et les organisations, et la reconnaissance des droits des volontaires.

Ces résolutions et déclarations encouragent la reconnaissance et la promotion du volontariat comme un moyen important de contribuer au développement durable, à la paix et à la sécurité dans le monde, et appellent les États membres de l'ONU à intégrer le volontariat dans leurs politiques et programmes.

Cependant, il est important de noter que les résolutions de l'ONU ne sont pas contraignantes, ce qui signifie que leur mise en œuvre dépend des actions volontaires des États membres.

- **Lois et politiques relatives au volontariat au Sénégal**

Le volontariat est régi au Sénégal par un cadre réglementaire qui englobe plusieurs lois, règlements et politiques. En voici quelques exemples :

En 1995, la création du *Projet des Volontaires de l'Education*, par arrêté n°05558/ du 15 juin 1995, pris par le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Education nationale chargé de l'Education de Base et des Langues nationales.

En 1998, la loi n° 98-25/ du 07 avril 1998 instaure les bases légales pour la mise en place du *Service Civique National au Sénégal*. Ce dernier est un programme qui a pour but de promouvoir la participation citoyenne des jeunes et leur engagement dans des actions d'intérêt général. Le programme est destiné aux jeunes Sénégalais de 18 à 35 ans et leur permet de contribuer au développement du pays par le biais du volontariat dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'environnement, la culture, etc. Ainsi, l'objectif du Service Civique National au Sénégal est de renforcer les valeurs de solidarité, de responsabilité et de citoyenneté chez les jeunes, tout en leur offrant une expérience enrichissante sur le plan personnel et professionnel.

La création en octobre 2003 du *Corps des Volontaires du 3ème Age (CV3A)*, association reconnue par l'Etat le 9 mars 2004, qui promeut un volontariat s'appuyant sur l'expertise des personnes du troisième âge, dans l'objectif de promouvoir la solidarité intergénérationnelle.

La création du *Comité National de Coordination et de Promotion du Volontariat (CNCPV)*, par arrêté n°3462/ du 1er juin 2006.

La création, par décret n°2013-1063/ du 05 août 2013, de l'*Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP)*, chargée de recruter et former des volontaires destinés à renforcer la sécurité, notamment dans le domaine de la prévention.

*La loi n° 2014-14 du 28 mars 2014 établit le cadre général de la promotion du volontariat au Sénégal*. Elle définit le volontariat comme une activité libre, non rémunérée, effectuée de manière désintéressée et volontaire, dans le but de contribuer au développement économique, social, culturel ou environnemental du pays. La loi établit également les droits et les devoirs des volontaires, les obligations des organisations d'accueil et les mécanismes de coordination du volontariat au niveau national.

*Le Décret n° 2014-1386 du 29 septembre 2014 fixe les modalités d'application de la loi sur le volontariat au Sénégal*. Il précise les conditions de recrutement, d'accueil, de suivi et d'évaluation des volontaires, ainsi que les modalités de délivrance des attestations de volontariat.

*La Politique nationale du volontariat au Sénégal*, adoptée en 2016, définit les orientations stratégiques pour la promotion du volontariat au Sénégal. Elle met l'accent sur la valorisation du volontariat comme moyen de renforcement des capacités, de promotion de l'engagement citoyen, et de contribution au développement durable du pays.

L'adoption en Conseil des Ministres, le 21 avril 2021, de la *loi d'orientation N°14-2021 relative au Volontariat*, et son vote par l'Assemblée nationale le 29 juin 2021. Cette loi fait état du moyen puissant qu'est le volontariat dans l'atteinte des ODD et renforce le dispositif institutionnel et d'intervention existant. Elle définit le cadre d'actions entreprises par les Volontaires et préconise une harmonisation des interventions.

- **Plans ou politiques nationaux de développement pour l'accélération du programme des ODD**

Le Sénégal a mis en place plusieurs plans et politiques de développement pour accélérer la mise en œuvre du programme des Objectifs de développement durable (ODD). Le *Plan Sénégal Émergent (PSE)* est la principale stratégie de développement économique et social du Sénégal, lancée en 2014, qui vise à transformer l'économie sénégalaise et à atteindre les ODD. Le PSE est organisé en trois axes principaux<sup>1</sup> :

- L'axe 1 : « Transformation structurelle de l'économie et croissance » met l'accent sur la création durable de richesses et l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes. Cet axe est totalement aligné avec 5 ODD (ODD 1, ODD 2, ODD 7, ODD 8, ODD 9).
- L'axe 2 : « Capital humain, Protection sociale et Développement durable » vise l'amélioration de l'offre et la demande de services sociaux et la couverture sociale. Il cadre parfaitement avec 9 ODD (ODD 3, ODD 4, ODD 5, ODD 6, ODD 11, ODD 12, ODD 13, ODD 14, ODD 15).
- L'Axe 3 : « Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité » adresse 3 ODD (ODD 10, ODD 16, ODD 17), il préconise les exigences de bonne gouvernance, de développement local, de promotion de la paix, de sécurité et d'intégration africaine.

Malgré la reconnaissance du volontariat en tant qu'outil de développement et de participation citoyenne par le gouvernement sénégalais, les termes « Volontaires » ou « Volontariat » ne sont pas explicitement mentionnés dans les Plans et Politiques nationaux consultés dans le cadre de cette étude, soit plus d'une dizaine. Cependant, cela ne signifie pas que le volontariat n'est pas encouragé ou soutenu par d'autres initiatives et programmes. Le gouvernement sénégalais, en collaboration avec des organisations de la société civile et des partenaires de développement, met en place des projets spécifiques de volontariat pour contribuer à la réalisation des ODD. D'ailleurs, le PSE mentionne le rôle important de la participation citoyenne dans la recherche et le développement économique (Page 47 Paragraphe 234).

- **Stratégies sectorielles/thématiques dans les ODD pertinents (prioritaires avec le système des Nations Unies et le gouvernement)**

La mise en œuvre du PSE est déclinée en plusieurs Plans d'Actions Prioritaires (PAP) qui sont des documents stratégiques élaborés par le gouvernement pour orienter la mise en œuvre des politiques et des programmes en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) et d'autres priorités nationales. Le PAP 2A adopté à la suite de la crise sanitaire mondiale de la COVID 19, vise à atténuer les effets négatifs de la crise, à relancer les activités socioéconomiques et à se mettre sur la trajectoire de l'émergence. Il se décline sur une période de 5 ans, de 2019 à 2024 et porte sur 5 secteurs clés pour relancer l'économie post COVID-19. Les PAP mis en place à date n'intègrent pas, de manière explicite, le « Volontariat » au sens de ce rapport. Aussi avons-nous consulté plus d'une vingtaine de stratégies et de programmes sectoriels ; et il apparaît que le « Volontariat » n'est pas, non plus, évoqué dans lesdits documents.

- Cependant, les systèmes des Nations Unies en collaboration avec le gouvernement sénégalais présentent dans certains documents stratégiques le rôle important que joue le volontariat dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'atteinte des ODD. A titre illustratif, le Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19, totalement aligné au PAP 2A, fait appel au Volontariat pour la mise en œuvre de certains piliers de la stratégie :
- Le pilier 1 « Protéger les services et les systèmes de santé existant », en phase avec le Plan National de Développement Sanitaire et Social (PNDSS2 2019-2028), adresse l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être), l'ODD 5 (Égalité entre les sexes), et l'ODD 10 (Réduction des inégalités). Le

<sup>1</sup> Revue Nationale Volontaire 2018

volontariat apparait à la page 45 comme suit : « ...Appui à la mise en œuvre/renforcement des partenariats avec les acteurs de la communauté, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile y inclus les organisations bénévoles et de volontariat pour une meilleure délivrance de services intégrés (SRMNIA, nutrition, VIH et WASH) y compris COVID19. »

- Sous le Pilier 2 « Aider les personnes à faire face à l'adversité, grâce à la protection sociale et aux services de base », la contribution du Volontariat, en alignement avec l'ODD 5, est mentionné ainsi : « ... Les services Gouvernementaux, en partenariat avec les organisations de volontariat, de la société civile, notamment les organisations de femmes et de jeunes, seront accompagnés pour garantir le maintien des services essentiels tels que les programmes de santé sexuelle et reproductive... Le développement de documents de sensibilisation adaptés au contexte culturel, linguistique peut également être envisagé par la mobilisation de volontaires en ligne (service gratuit) à travers la plateforme gérée par le Programme VNU. » (Page 62)
- Sous le Pilier 3 « protéger les emplois, soutenir les petites et moyennes entreprises et les travailleurs du secteur informel par le biais de programmes de relance économique durable », il est atténué un engagement des organisations de volontariat : « ...Elle implique un engagement fort des partenaires sociaux, des Gouvernements, de la société civile, des organisations de jeunes, des groupes de volontaires et du secteur privé pour la réponse à la crise et le développement durable. » (Page 64)
- Sous le Pilier 5 « promouvoir la cohésion sociale et investir dans des systèmes de résilience et de réponse communautaires », le rôle des volontaires apparait dans la poursuite des ODD et l'établissement d'une société de droit et d'équité et est énoncé ainsi : « ... un dispositif de facilitation sera mis en œuvre pour mobiliser les acteurs religieux, communautaires, les associations de volontariat, les jeunes et femmes. » (Page 70). « ... Les associations d'artistes, de jeunes, de volontariat peuvent également jouer un rôle significatif. » (Page 72)

## 2. Solutions, initiatives ou programmes de volontariat fonctionnels, y compris les organisations et la relation avec l'environnement politique

Au Sénégal, plusieurs initiatives et programmes de volontariat sont mis en œuvre par des Organisations de la Société Civile, des ONG internationales et des agences gouvernementales. Parmi les initiatives de volontariat développées par l'Etat, nous pouvons citer principalement le *Service Civique National (SCN)* et l'*Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP)*. Le SCN est un programme gouvernemental de volontariat qui encourage les jeunes sénégalais à s'engager dans des projets de développement communautaire. Les volontaires travaillent dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'environnement et l'agriculture. Il est financé par le gouvernement du Sénégal et est en phase avec les ODD 1 (pas de pauvreté), 4 (éducation de qualité) et 13 (action pour le climat). Le Service Civique National a mobilisé au total 2 480 volontaires de 2006 à 2019<sup>2</sup>. Concernant l'Assistance à la Sécurité de Proximité, les agents sont aussi appelés « auxiliaires du développement ». Depuis 2014, plus de 13 000 ASP sont déployés au niveau de l'Administration territoriale et judiciaire, de la Police, de la Gendarmerie, dans les Collectivités territoriales, dans les quartiers et autres services techniques<sup>3</sup>. Ils contribuent à la mise en œuvre des programmes et politiques publiques en tant qu'agents de sécurité rapprochée, d'infirmiers, de chauffeurs, d'aides-comptables, d'archivistes, d'agents administratifs.

Les principales structures internationales de volontariat présentes au Sénégal sont Corps de la Paix Américain, France Volontaires, Japan International Cooperation Agency (JICA à JOCV), Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU). Ces structures ont mobilisé des milliers de volontaires depuis leur présence au Sénégal. En 2019, le Corps de la Paix Américain a déployé 229 Volontaires dans les 14 régions du Sénégal qui ont entrepris des initiatives intersectorielles touchant la sécurité alimentaire, le

<sup>2</sup> Rapport National sur le Volontariat au Sénégal (2006 - 2019)

<sup>3</sup> [https://asp.gouv.sn/?page\\_id=1057](https://asp.gouv.sn/?page_id=1057)

développement de la jeunesse, le genre et la prévention du paludisme<sup>4</sup>. En 2020, France Volontaires Sénégal a enregistré 490 Volontaires Internationaux d'Echanges et de Solidarité. Les champs d'action de ces volontaires sont l'éducation (18%), l'action sociale (15,7%), la culture (6,4%), l'environnement (14%) et la sécurité alimentaire (8,1%)<sup>5</sup>. En 2022, 136 volontaires des Nations Unies étaient présents sur le territoire sénégalais et leurs actions ont contribué à tous les ODD dont les top 3 sont l'ODD 5 (32%), l'ODD 16 (31%) et l'ODD 1 (26%)<sup>6</sup>.

Parmi les Organisations de la Société Civile (OSC) qui mobilisent le plus de volontaires au Sénégal, se trouvent au 1<sup>er</sup> rang la Croix Rouge Sénégalaise et les Scouts du Sénégal. La Croix Rouge compte 60 000 membres dont 30 000 volontaires actifs répartis sur 46 Comités départementaux. Ces volontaires interviennent principalement dans la Santé et Nutrition (Promotion de la santé des populations les plus vulnérables, renforcement des capacités des prestataires et des structures de santé etc.), Eau-Hygiène-Assainissement, la Sécurité Alimentaire et Moyens d'Existence, la Préparation et réponse aux catastrophes et la migration. Quant au scoutisme, il regroupe 12 146 membres sur l'étendue du territoire répartis en 146 groupes scouts<sup>7</sup>. Grâce à son réseau, le scoutisme contribue considérablement à la réalisation des ODD et œuvre pour le développement durable, la paix et la justice sociale. Selon le commissaire général du scoutisme : « Le scoutisme est un mouvement qui fait la promotion des valeurs citoyennes et qui contribue d'une manière active à l'éducation et l'épanouissement des jeunes en leur permettant d'être des acteurs dans leurs communautés locales, nationales et internationales ». A côté du scoutisme, des dizaines d'autres initiatives sont entreprises par les OSC avec un nombre cumulatif de plus de 50 000 volontaires répartis sur l'ensemble du territoire national depuis 2014<sup>8</sup>.

Ces initiatives de volontariat sont mises en place pour répondre aux défis de développement du pays et sont en ligne avec les politiques et les priorités du gouvernement sénégalais en matière de développement durable. Les organisations de la société civile et les ONG internationales travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement pour renforcer l'impact des initiatives de volontariat et pour assurer leur durabilité.

#### **Engagement des volontaires dans la réalisation des ODD**

- **Exemples de travail bénévole lié à des ODD prioritaires spécifiques**
- **Impact du volontariat (ou données pertinentes pour la mise en œuvre et le suivi)**

Le volontariat est au cœur des actions de développement et de réalisation des ODD au Sénégal. Les initiatives prises par l'Etat sénégalais en sont de parfaites illustrations. Le programme de « Bajenu gox », lancé en 2009, avant l'avènement des ODD par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), constitue un moyen d'implémentation de l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être) et l'ODD 10 (Réduction des inégalités). Ce concept de « bajenu gox » reprend une tradition familiale sénégalaise, la "bajen" signifie tante paternelle en Wolof. Les participants au programme sont des aînées volontaires respectées pour leur capacité à influencer le comportement de leur communauté et à plaider en faveur du bien-être des femmes, des filles et des familles. Selon Dalberg, elles sont plus de 25 000 à soutenir la communauté médicale et les efforts de santé publique en offrant des informations, une éducation et des services en matière de santé à partir des points de santé communautaires et des sites de proximité.

La réponse à la crise sanitaire Covid 19 a aussi mis en exergue le rôle de premier plan que joue le volontariat dans toutes les communautés. En effet, des milliers de volontaires se sont mobilisés durant cette période afin de sensibiliser les populations sur la pandémie, ce qui entre en droite ligne avec l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être) et l'ODD 10 (Réduction des inégalités). Entre autres exemples, plus de 1 000 volontaires ont été déployés par l'Alliance Nationale des Communautés pour la Santé (ANCS) dans la région de Dakar, l'épicentre de la pandémie. Ces volontaires ont touché plus de 40 000 personnes à travers des campagnes de mobilisation communautaire<sup>9</sup>. Des initiatives similaires ont été menées aussi dans presque toutes les collectivités territoriales du Sénégal, ce qui a contribué à une prise de conscience rapide de la population et la mise en pratique des mesures barrières et une participation communautaire afin de stopper la propagation de la pandémie Covid 19. Il est reconnu dans le VNR 2022, que depuis 2020, le volontariat est au premier plan dans la lutte contre la pandémie de Covid-19.

<sup>4</sup> Corps de la Paix Américain Rapport annuel 2019

<sup>5</sup> France Volontaires Rapport annuel 2020

<sup>6</sup> UNV VRA 2022

<sup>7</sup> <https://scoutsdusenegal.org/>

<sup>8</sup> Rapport National sur le Volontariat au Sénégal (2006 - 2019)

<sup>9</sup> <https://www.ancs.sn/>

Les volontaires du Corps de la Paix Américain, au nombre de 229 en 2019, ont mené des actions contribuant considérablement à l'agenda 2030. En effet, à travers leurs interventions, 394 enfants de moins de cinq ans ont bénéficié d'interventions spécifiques à la nutrition, 4 802 personnes sont touchées par les programmes de sécurité alimentaire, 2 261 moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée sont distribuées et 983 personnes sont touchées par une formation individuelle ou en petits groupes sur la santé et le bien-être des jeunes adressant entre autres ODD 2 (Faim Zéro), l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être) et l'ODD 10 (Réduction des inégalités). Ces volontaires ont aussi ciblé d'autres ODD en lien avec l'environnement en plantant plus de 48 000 arbres (ODD 13) et en améliorant les pratiques ou gestion de technologies agricoles (ODD 2) sur plus de 42 hectares.

En référence au VNR 2022, les volontaires sont au centre du développement communautaire, notamment dans la santé et l'éducation de base. Plus de 50 000 personnes s'engagent à travers le volontariat pour un développement durable. Dans le cadre de la promotion du genre, ODD 5 (Egalité entre les sexes), le rapport mentionne que 12 054 femmes ont bénéficié de 76 microprojets communautaires. En 2022, les interventions des 29 volontaires de Corps Africa ont permis de toucher 6 783 personnes directement et indirectement à l'aide des microprojets. En plus de l'ODD 5, ces actions visent aussi l'éradication de la pauvreté (ODD 1). De même, le Programme des volontaires des Nations Unies, par le biais des 136 volontaires déployés en 2022, a pu toucher 5 243 personnes. Entre autres exemples, avec l'appui des VNU, 100 femmes ont bénéficié d'un dépistage pour la prévention du cancer du sein et du col de l'utérus, plus de 120 volontaires se sont mobilisés pour le nettoyage des plages à Bargny, et 30 ménages ont été sensibilisés au recyclage du plastique à l'occasion de la Journée internationale de l'environnement. Ces exemples ont visé particulièrement les ODD dans le domaine de la santé (ODD 3) et de l'environnement (ODD 13).

Par ailleurs, le Bilan Commun Pays Sénégal (CCA 2021) reconnaît le plein engagement du volontariat dans l'agenda 2030. Les organisations de volontariat avec d'autres acteurs, ont appuyé le gouvernement sénégalais dans le processus d'identification des laissés pour compte, de formulation d'une stratégie, et d'un ensemble de mesures connexes, pour une meilleure prise en compte de ces catégories vulnérables dans les politiques publiques<sup>10</sup>. Ce document met en évidence la puissance du volontariat à stimuler et favoriser le partenariat pour la réalisation des Objectifs dans les perspectives de l'ODD 17.

### **(3) Brief Assessment**

*Whereas the first two sections of the report are primarily descriptive, the third section is of a more analytical character. It analyses the respective country's positive developments and challenges related to volunteering and thus the 'enabling environment' volunteering takes place in.*

#### **(3.1) Cadre réglementaire du volontariat**

Le volontariat connaît des évolutions positives au Sénégal malgré son intégration quasi inexistante dans les plans ou politiques de développement et les stratégies sectorielles. En effet, l'Etat reconnaît son rôle incontournable dans l'agenda 2030. L'analyse du cadre réglementaire montre une reconnaissance institutionnelle accrue du volontariat pour soutenir et promouvoir le volontariat. D'ailleurs, il apparaît clairement dans le Bilan Commun pays Sénégal (CCA 2021) que : « ... le Sénégal se place comme un pays précurseur en matière de promotion et reconnaissance du volontariat à travers notamment l'adoption en juin 2021 du Projet de loi d'orientation n°14-2021 relatif au volontariat, la finalisation du premier rapport sur le volontariat et par la facilitation des activités des corps de volontaires nationaux (Service Civique National, Volontaires de la ville de Dakar...) et internationaux (Programmes VNU, France Volontaires, JICA, Corps Africa...). Cela atteste de l'engagement du Gouvernement pour établir un cadre de promotion de l'insertion des jeunes et pour promouvoir l'engagement civique et citoyen à travers le volontariat. » (Page 56).

Le cadre réglementaire du volontariat est important dans l'harmonisation des interventions. La loi d'orientation ouvre donc des perspectives pour le développement du volontariat mais il reste énormément à

<sup>10</sup> Bilan Commun pays Sénégal (CCA 2021)

faire pour encadrer le volontariat au Sénégal. Selon les informateurs clés, la plupart des acteurs de volontariat ne maîtrise pas ce cadre réglementaire ou le considère comme peu adéquat aux initiatives locales de volontariat. En effet, la loi d'orientation met en avant le volontariat formel à l'initiative des organisations internationales, de l'Etat à travers le Service Civique National et certaines communes. Des actions de volontariat sont notées de part et d'autre sous diverses formes et durées selon les structures et organisations, mais leur reconnaissance et une bonne compréhension du cadre sont nécessaires pour faciliter la gestion de l'écosystème du volontariat. Par ailleurs, il est à noter que la mise en œuvre de cette loi n'est pas encore effective et est en attente du décret d'application depuis 2021.

### **(3.2) Allocation budgétaire spécifique pour le volontariat par le gouvernement et ses agences spécialisées**

Selon le Rapport national sur le volontariat au Sénégal en 2019, les sources de financement les plus fréquentes des structures nationales de volontariat sont les cotisations (29%), les activités lucratives (15%), les levées de fonds (12%), les subventions étatiques (12%), les bailleurs de fonds (7%) et les dons (7%). En 2022 – 2023, le ministère de la jeunesse du Sénégal a alloué près de 14 milliards de FCFA de son budget au programme d'éducation à la citoyenneté et promotion du volontariat. Cependant, il apparaît lors des entretiens avec les acteurs clés que les organisations de volontariat, surtout au niveau local, n'ont pas assez de ressources et bénéficient d'un soutien limité de l'Etat. Ainsi, il est nécessaire d'allouer des ressources adéquates pour soutenir les structures de volontariat. Cela peut inclure des allocations budgétaires pour les activités de promotion, la formation des volontaires, le renforcement des capacités organisationnelles, le suivi et l'évaluation, ainsi que la création de mécanismes de financement durable pour les initiatives de volontariat.

### **(3.3) Cadre d'échange des Volontaires**

En 2001, en vue de la célébration de l'année internationale du volontariat (AIV), le Sénégal avait mis en place un *comité d'organisation*. Il a été renommé en *Comité National du Suivi des acquis de l'AIV* (CNSAIV) pour assurer la visibilité du volontariat par la célébration régulière de la journée internationale des volontaires (JIV). En 2006, une révision des missions du CNSAIV a donné jour au *Comité National de Coordination et de Promotion du Volontariat* (CNCPV) afin de mieux intégrer le volontariat dans l'agenda du développement. Depuis 2021, la promotion du volontariat au Sénégal est assignée au ministère de la jeunesse avec l'adoption du nouveau projet de loi relatif au volontariat.

Par ailleurs, du fait de leurs expériences dans le développement d'activités de volontariat, la plupart des organisations ont développé des synergies locales ou nationales selon le cas, c'est l'exemple du Consortium Jeunesse Sénégal, du Collectif des Volontaires du Sénégal et d'autres organisations qui collaborent en fonction de leurs centres d'intérêt ou de leurs champs d'action. Ainsi, des cadres d'échanges non formel sont mis en place. A titre illustratif, nous notons un partenariat entre le Programme des Volontaires des Nations Unies et le Collectif des Volontaires pour certaines initiatives, notamment la célébration de la Journée Internationale du Volontariat en 2022.

Cependant, le défi majeur demeure la mise en application de la loi, la redynamisation et le fonctionnement effectif du cadre fédérateur des acteurs étatiques et non étatiques qui est du ressort du ministère de la jeunesse. Les initiatives formelles et non formelles de cadre de partenariat, d'échange et de collaboration existantes constituent des opportunités pour une mise à l'échelle et une participation inclusive de tous les acteurs.

### **(3.4) Recommandations d'intégration dans le cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) et le CCA, le cas échéant.**

- **Recommandation 1** : *créer/redynamiser les organisations faitières et le cadre fédérateur des Organisations de la Société Civile et organisations de volontariat pour la promotion du Volontariat, la mise en œuvre, le suivi et/ou l'évaluation de l'agenda 2030 au Sénégal.*

La promotion effective du volontariat dans la mise en œuvre des ODD, des politiques et programmes de développement nécessite la mise en place d'un cadre fédérateur formel et fonctionnel pour encadrer et harmoniser les activités de volontariat sur l'étendue du territoire. En plus du volontariat institutionnel, il devra aider à une meilleure reconnaissance et un accompagnement des organisations associatives de volontariat. Les activités du cadre fédérateur ou organisation faitière pourraient contribuer à une meilleure intégration du volontariat dans les programmes et stratégies de développement sectoriels. Elles pourraient également permettre aux populations vulnérables, aux acteurs du secteur privé et aux instances de contrôle de s'impliquer activement dans l'élaboration, le suivi et la redevabilité des politiques publiques liées aux ODD, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable et à la construction d'un monde plus pacifique, inclusif et équitable.

**Indicateur** : Nombre d'organisations faitières ou de cadres fédérateurs fonctionnels d'organisations de volontariat (ou intégrant des organisations de volontariat) pour la mise en œuvre, le suivi et/ou l'évaluation de l'agenda 2030 au Sénégal.

- **Recommandation 2** : *mener un plaidoyer auprès du gouvernement ou les autorités compétentes pour la mise en application de la loi sur le Volontariat et l'accompagnement des organisations locales de Volontariat*

Des avancées importantes sont notées dans la réglementation du volontariat au Sénégal. Néanmoins, la mise en application du Projet de loi d'orientation n°14-2021 voté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale connaît un ralentissement. Un plaidoyer pourrait être engagé par les acteurs clés du volontariat (ou le cadre fédérateur susmentionné) pour une signature du décret des modalités d'application de cette loi et le suivi de la mise en œuvre.

**Indicateur** : Existence de décret fixant les modalités d'application de la loi relatif au volontariat au Sénégal (Projet de loi d'orientation n°14-2021)

- **Recommandation 3** : *Mettre en place un système intégré de suivi, évaluation et apprentissage des actions des organisations de volontariat dans la mise en œuvre des ODD, politiques et programmes nationaux de développement*

Un des défis majeurs du volontariat au Sénégal est l'existence de système de suivi et évaluation intégré des actions de volontariat. Ainsi, il est quasi impossible de trouver des informations ou données agrégées sur la contribution des volontaires dans la mise œuvre des politiques publiques et des ODD. La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation robuste permettra de faire l'état des lieux du volontariat, d'en mesurer les effets du volontariat, d'identifier les domaines qui nécessitent des améliorations et de prendre des décisions éclairées pour améliorer les programmes de volontariat. Le suivi et l'évaluation doivent être effectués de manière régulière et participative, en impliquant les différentes parties prenantes. Ce système pourra intégrer la plateforme digitale du Collectif des Volontaires en cours de développement qui permettra de répertorier les organisations de volontariat actives au Sénégal, le nombre de volontaires mobilisés selon les domaines d'intervention et les ODD, les interventions réalisées et les résultats phares obtenus, etc.

**Indicateur** : Nombre de jeunes volontaires engagés dans la mise en œuvre et le suivi des actions de développement au niveau local.

#### **(4) Data sources Consulted**

*Data sources consulted can be diverse, and can include both non-academic sources (government documents, published VIO reports..) and academic publications.*

Comité National de Coordination et de Promotion du Volontariat, 2021. Rapport National sur le Volontariat au Sénégal (2006 – 2019)

Christopher Kuonqui, Zero Poverty Solutions, aout 2020. Mesure du volontariat aux fins du Programme 2030, Boîte à outils contenant des principes, des outils et des pratiques



Croix Rouge Sénégalaise, 2021. Rapport d'activités annuel de la Croix-Rouge Sénégalaise

Direction de la Programmation budgétaire (Ministère des Finances et du Budget), 2019. Loi de finances pour l'année 2020 en bref

Direction de la Programmation budgétaire (Ministère des Finances et du Budget), budget citoyen 2023

Direction de la Programmation budgétaire (Ministère des Finances et du Budget), Document budgétaire genre 2022

France Volontaire Sénégal, 2022. Rapport Annuel d'activités

Gouvernement du Sénégal, loi d'orientation n°14-2021 Relative au volontariat

Ministère du Tourisme et des Transports Aériens du Sénégal, 2013. Plan stratégique de Développement Durable du Tourisme au Sénégal 2014 – 2018

Ministère des Finances et du Budget, 2020. Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2021-2023

Ministère des Finances et du Budget, Projet de loi de règlement gestion 2021

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération, Revue Nationale Volontaire 2022

Plateforme des organisations de la société civile pour le suivi Des objectifs de développement durable (POSCO-AGENDA 2030), 2018. Contribution de la société civile au rapport national de suivi de la mise en œuvre des ODD

Programme des Volontaires des Nations Unies, 2022. Rapport Synthèse annuel

Peace Corps, Virtual Service Pilot experience, 2020. The Impact of Technology on Volunteerism

République du Sénégal, 2014. Plan Sénégal Émergent

République du Sénégal, Plan Sénégal Émergent Plan d'Actions Prioritaires 2019-2023 :

<https://www.senfinances.org/app/uploads/PAP-2019-2023-PSE-Senegal.pdf>

République du Sénégal, Plan Sénégal Émergent Plan d'Actions Prioritaires Ajusté 2019-2023 :

[https://www.finances.gouv.sn/wp-content/uploads/2021/04/PAP2A\\_FINAL\\_VFINALE\\_14\\_12\\_WEB.pdf](https://www.finances.gouv.sn/wp-content/uploads/2021/04/PAP2A_FINAL_VFINALE_14_12_WEB.pdf)

Scout du Sénégal : <https://scoutsdusenegal.org/>

Système des Nations Unies, 2019. Plan Cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement du Sénégal (2019-2023)

Système de développement des Nations Unies, 2021, Bilan commun pays Sénégal

Système des Nations Unies, Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19 : Contextualisation au Sénégal

Système des Nations Unies, 1985. Résolution A/RES/40/212 :

[www.unv.org/sites/default/files/A%20RES%2040%20212.pdf](http://www.unv.org/sites/default/files/A%20RES%2040%20212.pdf)

Système des Nations Unies, 1997. A/RES/52/17 :

<https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F52%2F17&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>

Système des Nations Unies, 1992. A/RES/67/138 :

<https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F67%2F138&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>

Système des Nations Unies, 2015.

<https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FRES%2F70%2F129&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>